

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITE

Paris le 10 septembre 1997

DH/PMSI/CB/N°97405
personne chargée du dossier
Christine BARJOU
TEL : 01 40 56 57 06
FAX : 01 40 56 50 37

LE DIRECTEUR DES HOPITAUX

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES
ETABLISSEMENTS DE SANTE SOUS COMPETENCE
TARIFAIRE DE L'ETAT ayant une activité de soins de suite
ou de réadaptation

Objet : sessions d'information-formation PMSI-SSR – convocation

ref. courrier : DH/PMSI/CB/N°97324 du 25 juillet 1997

Conformément aux termes de la Lettre des Systèmes d'Information Médicalisés – Soins de Suite ou de Réadaptation (LSIM-SSR) que vous avez reçue par courrier cité en référence, vous voudrez bien trouver ci-joint les dates et lieux des sessions auxquelles vos collaborateurs et vous-mêmes êtes conviés.

Je vous rappelle que la session d'information (Module 1) est destinée exclusivement au directeur et au président de CME de chaque établissement (entité juridique publique ou établissement privé non lucratif) concerné. Quant à la session de formation aux outils du recueil (Module 2), elle s'adresse, pour chaque établissement concerné, au médecin responsable de l'information médicale et à une autre personne appelée à intervenir dans la mise en œuvre du dispositif (médecin clinicien, cadre soignant, secrétaire médicale, technicien de l'information médicale ...). Vous voudrez bien veiller à ce que soit constitué dans les meilleurs délais le binôme d'agents qui suivra cette formation de trois jours et à leur diffuser les éléments ci-joints.

Une fois ces deux personnes désignées, vous voudrez bien adresser leur nom et leur fonction à la DRASS, en remplissant la feuille qui figure en annexe de ce courrier.

Pour le Directeur des Hôpitaux empêché
Le Chef de Service

Jacques LENAIN